

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie d'Aigueblanche, vendredi 30 juin 2017 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur POINTET André, Maire.

Présents : BON Françoise, CADET Robert, DELAPIERRE René, DIOUF Jean-Stéphane, JAY Hélène, MARIANI Michel, MARTINOT Gabriel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, POINTET André, RICHIER Maryse,

Absents excusés : CHAMBAS Marie-Josèphe, COLLOMB Gilles, COSTE Jean, GOMBERT Brigitte (donne pouvoir à MATHIS Marc), LAISSUS Emilie (donne pouvoir à Maryse RICHIER), MENGOLI Sylvie, NANTET Pierre-Alexandre (donne pouvoir à POINTET André), ZEPPIERI Séverine

Absente : MORTON Carole

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, son vœux de bon rétablissement à Monsieur Jean COSTE, Conseiller municipal.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Jean-Louis NIEMAZ est élu secrétaire de séance.

Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales partielles

Tous les conseils municipaux de Savoie ont été convoqués ce jour, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales partielles qui seront organisées au mois de septembre prochain.

L'assemblée doit procéder à la désignation de 7 délégués et 4 suppléants en respectant la parité et l'alternance dans l'ordre de la liste.

Une seule liste présente sa candidature, composée de :

- Délégués : POINTET André, RICHIER Maryse, DIOUF Jean-Stéphane, GOMBERT Brigitte, MATHIS Marc, JAY Hélène, MARIANI Michel
- Suppléants : MENGOLI Sylvie, DELAPIERRE René, ZEPPIERI Séverine, NIEMAZ Jean-Louis

Après un vote à bulletins secrets, la liste précitée a été élue à l'unanimité dès le premier tour de scrutin (16 voix).

Décision modificative n° 2 au budget communal M14

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Comptes	Libellés	Montants	Montants
2313-305	Autres bâtiments de Grand-Cœur	6 000.00	
2313-100	Mairie d'Aigueblanche	-6 000.00	
	TOTAL	0.00	0.00

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à dix huit heures trente minutes.